



## AVIS

portant ouverture d'une enquête préalable à :

- 1) la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux des sources Apach 1 et Apach 2 situées sur le territoire des communes de Merschweiller et Apach, de l'instauration des périmètres de protection de ces points d'eau,
- 2) l'autorisation d'utiliser l'eau pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine de la commune de Sierck-les-Bains

Pétitionnaire : Mairie de Sierck-les-Bains

Le préfet de la Moselle a prescrit du 25 octobre au 10 novembre 2021, soit 17 jours, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux susvisés sur le territoire des communes de Sierck-les-Bains, Merschweiller et Apach. La commune de Sierck-les-Bains est désignée siège de l'enquête.

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné M. Frédéric Gueriot en qualité de commissaire-enquêteur.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance, pendant la durée de l'enquête, des pièces du dossier :

- sur support papier dans les mairies susmentionnées aux heures habituelles d'ouverture au public,
- sur le site internet de la préfecture : « [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – arrondissement de Thionville »,
- ainsi que sur un ordinateur mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de la préfecture de 8h30 à 15h30 du lundi au vendredi après prise de rendez-vous au minimum 24 h auparavant au 03 87 34 87 34.

Les observations et propositions pourront être consignées :

- sur les registres à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, qui seront déposés dans les mairies susmentionnées,
- par écrit à la mairie de Sierck-les-Bains, 12 Quai des Ducs de Lorraine (57480), à l'attention de M. Frédéric Gueriot, commissaire-enquêteur,
- par mail à l'adresse suivante : [pref-consultations-forages-captages@moselle.gouv.fr](mailto:pref-consultations-forages-captages@moselle.gouv.fr).

Toutes les observations écrites du public seront annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recueillir les observations écrites et orales, selon le calendrier suivant :

\* en mairie de Sierck-les-Bains  
- le vendredi 5 novembre 2021 : de 14h à 17h

\* en mairie d'Apach  
- le vendredi 29 octobre 2021 : de 14h à 17h

Le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place par les communes et devra notamment respecter les consignes suivantes ou à défaut celles en vigueur :

- se munir d'un masque,
- se désinfecter les mains avant de consulter le dossier et/ou le registre d'enquête,
- se munir d'un stylo en vue de consigner ses observations sur le registre d'enquête,
- respecter les règles de distanciation physique.

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de madame le maire – 12 Quai des Ducs de Lorraine – 57480 Sierck-les-Bains – 03 82 83 82 15 – Contact : madame Helen Hammond – Courriel : [contact@siercklesbains.fr](mailto:contact@siercklesbains.fr) ou [helenhamm@yahoo.com](mailto:helenhamm@yahoo.com).

Le dossier d'enquête publique ainsi que l'intégralité des observations sont communicables à toute personne qui en fera la demande et à ses frais auprès du préfet de la Moselle avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Sierck-les-Bains, Merschweiller et Apach, à la préfecture de la Moselle ainsi que sur le site internet des services de l'État en Moselle : « [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – arrondissement de Thionville ».

La déclaration d'utilité publique du projet fera l'objet, le cas échéant, d'un arrêté préfectoral.

